



Site : Beaux-arts_Malaquais 14, rue Bonaparte, 75006 Paris

OPERATION :

**Opération d'assainissement des réseaux enterrés et de restauration de 5 cours
(Bonaparte, Honneur, Loges, Mât américain / cheminement Lenoir, Perret)**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- R.C. -

APPEL D'OFFRES OUVERT

Conclu selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2,
R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Marché public de travaux

Objet : Travaux d'aménagements extérieurs

Date limite de remise des offres fixée au 04/09/2026 à 12H00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION ET MODALITES DE PARTICIPATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - MODALITES DE PARTICIPATION	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - MODE DE PASSATION	4
2.2 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS	4
2.2.1 - Décomposition en tranches	4
2.2.2 - Décomposition en lots	4
2.3 - COMPLEMENTS AU C.C.T.P.	4
2.4 - VARIANTES	5
2.4.1 - Variantes libres à l'initiative du candidat	5
2.4.2 - Variantes imposées par l'acheteur	5
2.5 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	7
2.6 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	7
2.7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	8
2.8 - CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	8
ARTICLE 3 - COMPOSITION DU D.C.E. ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
3.1 - COMPOSITION ET MISE A DISPOSITION D.C.E.	8
3.2 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
3.2.1 - Dossier de candidature - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat	10
3.2.2 - Dossier d'offre - Projet de marché	13
ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	15
4.1 - CRITÈRES DE JUGEMENT	15
4.1.1 - Critères de jugement des candidatures	15
4.1.2 - Critères de jugement des offres	15
4.2 - DEMANDE DE PRECISIONS	18
ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES	18
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	19
6.1 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	19
6.2 - VISITE DE SITE	20
6.3 - UNITE MONETAIRE ET MODALITES DE REGLEMENT	20
6.4 - EGALITE PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	20
6.5 - NOTIFICATION DU MARCHE	21

PREAMBULE

Pour cette consultation, les candidats doivent obligatoirement transmettre leur offre à l'acheteur sous la forme dématérialisée uniquement sur le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme de dématérialisation PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une copie de sauvegarde, présentée sur un support physique électronique (clé USB) ou sur un support papier, peut être remise à l'acheteur dans les mêmes délais, soit par envoi postal soit par remise en main propre contre récépissé (cf. article 5 du présent RC).

Les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation PLACE.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation, en « dernière minute ».

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION ET MODALITES DE PARTICIPATION

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux d'assainissement des réseaux enterrés et de restauration de 5 cours (Bonaparte, Honneur, Loges, Mât américain / cheminement Lenoir, Perret) du site des Beaux-arts_Malaquais, au 14, rue Bonaparte à Paris 6^{ème}.

Les travaux objet du marché comprennent notamment :

1. Phase technique sur les 5 cours :
 - la dépose des sols;
 - le compactage et la consolidation des sols ;
 - l'assainissement des réseaux enterrés.
2. Phase patrimoniale sur les 5 cours :
 - la repose des sols neufs et restaurés ;
 - la restauration des grilles et pose de nouvelles ;
 - la mise en lumière.

Les prestations à réaliser et leurs spécifications techniques sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Ces prestations sont traitées en lots séparés.

1.2 - MODALITES DE PARTICIPATION

Les candidats peuvent candidater à plusieurs lots.

Les candidats peuvent présenter une offre en tant que soumissionnaire individuel ou en qualité de membre d'un groupement d'opérateurs économiques.

Les candidats sont autorisés à ne présenter qu'une seule candidature et offre par lot soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement, sous peine de rejet de leur candidature.

Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaire, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, en application de l'article R. 2142-24 alinéa 2.

La composition du groupement ne pourra être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne seraient pas de son fait, le groupement pourra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation, en proposant le cas échéant à l'acceptation de l'acheteur un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur cette demande après examen des capacités économiques et financières, techniques et professionnelles de l'ensemble des membres du groupement ainsi modifié et, le cas échéant, des sous-traitants présentés à son acceptation.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - MODE DE PASSATION

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert et soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2.2 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

2.2.1 - Décomposition en tranches

Le présent marché comprend pour chacun des lots une tranche ferme (TF) et 2 tranches optionnelles (TO) ainsi définies (définition des phases à l'article 1.1) :

-TF : travaux phase technique : Bonaparte + Loges + Honneur.

-T01 :

- 1) travaux phase technique : Perret + Mât américain / cheminement PMR Lenoir
- 2) travaux patrimoniaux : Perret.

-T02 : travaux patrimoniaux : Bonaparte + Honneur + loges + Mât américain / cheminement PMR Lenoir

2.2.2 - Décomposition en lots

Les prestations objet du présent marché sont décomposées en 4 lots comme suit :

- Lot 1 : VRD / Plomberie / Installation de chantier
- Lot 2 : CFO / CFA / Eclairage
- Lot 3 : Maçonnerie / Pierre de taille / Couverture
- Lot 4 : Serrurerie / Menuiserie

2.3 - COMPLEMENTS AU C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

2.4 - VARIANTES

Le choix sur les variantes retenues s'effectuera au moment de l'analyse des offres. Celles-ci seront intégrées au marché avant sa notification.

2.4.1 - Variantes libres à l'initiative du candidat

Le présent marché comprend 1 variante libre définies comme suit, **pour le lot 1** :

-Mise en place de fondations pour les trois plateformes pédagogiques, respectant les exigences du CCTP lot 1 paragraphe 3.1.1.

Cette variante, si elle est acceptée, remplacera la solution de base prévu au CCTP paragraphe 3.1.1.

La recevabilité de l'offre et de la variante est conditionnée par le dépôt d'une offre de base.

La variante proposée devra faire l'objet d'un acte d'engagement, d'un mémoire spécifique et d'un chiffrage séparé de l'offre de base.

2.4.2 - Variantes imposées par l'acheteur

Le présent marché comprend 15 variantes imposées définies comme suit :

Pour le lot 1 :

-Tranche ferme :

- Variante imposée n°3 : Coffrage de protection des statues dans la cour d'honneur.

-variante imposée n°14 : Fourniture et pose d'une deuxième pompe de relevage, en supplément de la première déjà prévue en base.

-Tranche optionnelle 1 :

-variante imposée n°11 : Remplacement des tampons en fonte de la cour du Mât Américain par des tampons à remplissage béton.

-variante imposée n°12a : Remplacement des tampons en fonte des cours du mât américain, du jardin Lenoir et de la cour Perret, par des tampons à remplissage pierre.

-variante imposée n°13a : Remplacement des tampons en fonte de la cour des Loges, par des tampons à remplissage pierre.

-Tranche optionnelle 2 :

-variante imposée n°7 : Remplacement du sol en stabilisé de la cour des Loges par un sol en pavés joints enherbés, adaptations à réaliser afin de permettre la pose des pavés pour le lot 3.

Pour le lot 2 :

-Tranche optionnelle 2 :

-variante imposée n°15a : Mise en lumière de la façade Est du Palais des Études (étages).

Pour le lot 3 :

-Tranche ferme :

- Variante imposée n°1 : stockage et gardiennage de l'ensemble des pavés et pierres déposés des cours Bonaparte, Loges et Honneur de leur dépose (TF) à leur repose (T02)

-variante imposée n°10a : Restauration en atelier des grilles S07 au lieu de la restauration in situ actuellement prévu.

-Tranche optionnelle 1 :

-variante imposée n°1 : stockage et gardiennage de l'ensemble des pavés et pierres déposés des cours Perret et mât américain de leur dépose (TO1) à leur repose (T02).

-Variante imposée n°5 : Fourniture et pose des pavés de la cour Perret au lieu du réemploi des pavés existants.

-variante imposée n°12b : Remplacement des tampons en fonte de la cour Perret, par des tampons à remplissage pierre.

-variante imposée n°12c : Remplacement des tampons en fonte des cours du mât américain et du jardin Lenoir, par des tampons à remplissage pierre.

-variante imposée n°13b : Remplacement des tampons en fonte de la cour des Loges, par des tampons à remplissage pierre.

-Tranche optionnelle 2 :

-variante imposée n°4 : Restauration de l'ensemble des maçonneries décrites dans le CCTP.

-variante imposée n°7 : Remplacement du sol en stabilisé de la cour des Loges par un sol en pavés joints enherbés.

-variante imposée n°8 : Réfection des couvertines du mur bahut – Cour d'honneur/Cour Bonaparte.

-variante imposée n°15b : Travaux d'accompagnement de la mise en lumière de la façade Est du Palais des Études – Cour d'honneur.

Pour le lot 4 :

-Tranche ferme :

- Variante imposée n°2 : stockage et gardiennage de l'ensemble des serrureries déposés de leur dépose (TF) à leur repose (T02)

-Tranche optionnelle 2 :

-variante imposée n°9 : Restauration en atelier du portillon S05 au lieu de la restauration in situ actuellement prévu.

-variante imposée n°10b : Restauration en atelier des grilles S07 au lieu de la restauration in situ actuellement prévu.

Tableau récapitulatif :

Récapitulatif des variantes obligatoires

n°	Lots				Descriptif sommaire base <i>pour mémoire</i>	Objet de la variante	Tranche		
	1	2	3	4			TF	T01	T02
1	-	-	X	-	Stockage par le MOA	Stockage des revêtements pierre par l'entreprise, hors site	X	X	-
2	-	-	-	X	Stockage par le MOA	Stockage des serrureries par l'entreprise, hors site	X	-	-
3	X	-	-	-	Néant	Coffrages de protection des statues - Cour d'Honneur	X	-	-
4	-	-	X	-	Néant	Restauration des maçonneries	-	-	X
5	-	-	X	-	Réemploi des pavés existants et complément de pavés dito existant - Cour Perret	Fourniture et pose des pavés - Cour Perret	-	X	-
7	X	-	-	-	Sol en stabilisé - Cour des loges	Adaptation pour pose de pavés par le lot 3	-	-	X
	-	-	X	-	Néant	Sol en pavés joints enherbés - Cour des loges	-	-	X
8	-	-	X	-	Néant	Réfection des couvertines du mur bahut - Cour d'Honneur/Cour Bonaparte	-	-	X
9	-	-	-	X	Restauration du portillon S05 existant	Refecction à neuf du portillon S05	-	-	X
10	10a	-	-	X	Néant	Dépose en conservation des grilles	X	-	-
	10b	-	-	-	X	Restauration in situ des grilles S07	-	-	X
11	X	-	-	-	Tampons en fonte (assainissement) - cour du Mât Américain	Tampons à remplissage béton (assainissement) - cour du Mât Américain	-	X	-
12	12a	X	-	-	Tampons en fonte (assainissement) - Cour du Mât Américain / Jardin Lenoir / Cour Perret	Tampons à remplissage pierre (assainissement) - Cour du Mât Américain / Jardin Lenoir / Cour Perret	-	X	-
	12b			X	Néant	remplissage pierre (assainissement) - Cour Perret	-	X	-
	12c	-	-	X	Néant	remplissage pierre (assainissement) - Cour du Mât Américain / Jardin Lenoir	-	-	X
13	13a	X	-	-	Tampons en fonte (assainissement) - Cour des loges	Tampons à remplissage pierre (assainissement) - Cour des loges	X	-	-
	13b	-	-	X	Néant	Remplissage pierre - Cour des loges	-	-	X
14	X	-	-	-	Fourniture et pose d'une pompe de relevage	Fourniture et pose de 2 pompes de relevage	X	-	-
15	15a	-	X	-	Néant	Mise en lumière de la façade Est du Palais des Etudes (étage) - Cour d'Honneur	-	-	X
	15b	-	-	X	Néant	Travaux d'accompagnement	-	-	X

L'ensemble de ces variantes sont décrites dans le CCTP et devront être chiffrées dans la DPGF.

Le choix éventuel sur les variantes imposées retenues s'effectuera au moment de l'analyse des offres. Celles-ci seront intégrées au marché avant sa notification.

2.5 – DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION

Les stipulations relatives à la durée du marché et aux délais d'exécution sont fixées dans l'Acte d'Engagement (A.E.) et ne peuvent en aucun cas être changées.

2.6 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours ouvrés** avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications au dossier de consultation des entreprises (D.C.E.).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à l'article 1 de l'A.E.

2.8 - CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, l'acheteur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est **applicable aux lots n°1 et 3** du présent marché.

Pour l'exécution du marché, l'entreprise titulaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, l'acheteur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par :

L'Ensemble **Paris Emploi Compétences** (EPEC)
Direction Administrative et Financière
18 rue Goubet
75019 Paris

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

ARTICLE 3 - COMPOSITION DU D.C.E. ET PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1 - COMPOSITION ET MISE A DISPOSITION D.C.E.

Le DCE se compose des pièces suivantes :

Le présent Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes :

- Annexe 1 : Planche n°1 – Présentation du candidat
- Annexe 2 : Planche n°2 – Présentation des références
- Annexe 3 : Questionnaire Egalité et diversité professionnelle
- Annexe 4 : Certificats de qualification demandés

L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes :

- Annexe 1 : Demande d'acceptation du ou des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du ou des contrats de sous-traitance
- Annexe 2 : Clauses sociales
- Annexe 3 : Compte prorata

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes :

- Annexe 1 : Calendrier prévisionnel d'exécution des études et des travaux
- Annexe 2 : Note d'organisation de chantier (N.O.C)
- Annexe 3 : Plan général de coordination (P.G.C)
- Annexe 4 : Plan d'installation de chantier (P.I.C)

- Annexe 5 : Rapport initial du contrôleur technique (R.I.C.T)
- Annexe 6 : Rapport d'analyse amiante
- Annexe 7 : Rapport d'analyse plomb y compris tests lingettes
- Annexe 8 : Convention d'interchange Ediflex
- Annexe 9 : Diagnostics divers
 - Rendu AVP 4 cours 2021
 - Mission géotechnique G5 2024
 - Mission géotechnique 2020
 - Diagnostic phytosanitaire 2019
 - Relevés état sanitaire après sinistre 2025
- Annexe 10 : DAT MH et DAT ERP
- Annexe 11 : Rapport de sondages géotechniques G2 PRO 2026
- Annexe 12 : Liste question / réponse

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) :

Les pièces graphiques et techniques du maître d'œuvre

- Dossier technique
- DWG

La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition de chaque candidat en téléchargement depuis la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le téléchargement du dossier pourra se faire librement sans inscription préalable sur la plateforme. Une assistance en ligne y est accessible.

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'inscription auprès de la plateforme, ils ne seront pas automatiquement informés des éventuelles modifications et compléments apportés au D.C.E.

3.2 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats ont à produire un dossier comprenant une candidature et une offre. Elles seront entièrement rédigées en langue française.

Pour répondre à la présente consultation, **les candidats ne doivent pas être dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner** suivants :

- le candidat ne doit pas faire l'objet d'une exclusion de plein droit au sens des articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du Code de la commande publique ;
- le candidat ne doit pas faire l'objet d'une exclusion à l'appréciation de l'acheteur au sens des articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2143-12 du Code de la commande publique, **les candidats sont informés qu'ils peuvent, pour présenter leur candidature, s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles et financières d'autres opérateurs économiques**, et ce quelle que soit la nature juridique des liens existants entre les candidats et ces opérateurs.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, il doit demander que les capacités de ces autres opérateurs soient prises en compte et en justifier.

A cet effet, le candidat doit :

- désigner les opérateurs économiques sur les capacités desquels il s'appuie dans la rubrique H du formulaire DC2 (ou fournir un document équivalent) ;
- fournir pour chacun de ces opérateurs économiques les mêmes documents que ceux qui sont exigés du candidat par l'acheteur pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles et financières ;
- produire un engagement écrit de chacun de ces opérateurs économiques justifiant que le candidat disposera de leurs capacités pendant toute la durée d'exécution du marché.

3.2.1 - Dossier de candidature - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Les candidats doivent fournir l'ensemble des pièces demandées au titre du dossier de candidature. En cas de candidature sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque opérateur doit fournir l'ensemble de ces pièces, à l'exception de la lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) qui est établie pour l'ensemble des membres du groupement.

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants (pour chaque lot) :

- Une lettre de candidature (Formulaire DC1 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent) valant désignation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement ;
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (Formulaire DC2 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent) ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique ; en cas de remise du formulaire DC2, l'engagement du candidat matérialisé dans la rubrique F1 vaut déclaration sur l'honneur ;
- En cas de sous-traitance, une déclaration de sous-traitance (Formulaire DC4 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent – engagement écrit, précis et signé) ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (informations à renseigner dans le formulaire DC2, le cas échéant) ; étant précisé que les sociétés de création récente peuvent justifier de leur capacité économique et financière par tout moyen approprié ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestations de service ou de conduite de travaux de même nature que celle du marché ;
- Une déclaration sur l'honneur du candidat indiquant qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article L. 241-1 du code des assurances) au plus tard dans les dix jours suivant la notification du marché ;
- Les certificats de qualifications professionnelles listés ci-après et établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent permettant au candidat de justifier qu'il dispose des capacités techniques et professionnelles exigées ;

LOT 1 : VRD / Plomberie / Installation de chantier

Qualifications FNTF demandées au titulaire du lot :

L'entreprise pourra justifier de ces qualifications ou de qualifications et/ou références équivalentes.

- 21-Démolition
211- Par engin mécanique
- 23-Ouvrages en terre, terrassements
232- Travaux de terrassement courants
2321- En milieu urbain
234- Couches de forme en matériaux granulaires
2342- Couche de forme granulaire pour voiries à faible trafic, parkings, lotissements, plateformes
- 34-Chaussées urbaines
341 – Assises de chaussée
342 – Revêtements en matériaux enrobés
347 – Petits ouvrages divers en maçonnerie
- 51- Construction en tranchée de réseaux d'eau, d'assainissement
511 - Construction de réseaux de canalisations d'eaux à écoulement sous pression sur réseaux d'eau potable et non potables
512 - Construction de réseaux de chaleur et de froid
5123- Réseau utilisant l'eau (hors état vapeur ou surchauffé) DN (mm) $\leq$ 350 et
516 - Pose de canalisations à écoulement à surface libre de toute section
5162- DN (mm) $\leq$ 600
- 68-Pose de fourreaux
681 - Pose de tubes PVC télécom LST

Qualifications QUALIBAT demandées au titulaire du lot :

L'entreprise pourra justifier de ces qualifications ou de qualifications et/ou références équivalentes.

- INSTALLATIONS DE PLOMBERIE

Qualibat **5112** :

Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m²

Qualibat **5113** :

Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie

LOT 2 : CFO / CFA / Eclairage

Qualifications FNTF demandées au titulaire du lot :

L'entreprise pourra justifier de ces qualifications ou de qualifications et/ou références équivalentes.

- 63- Postes et installations électriques
633- Alimentation BT et automatismes
- 64- Réseaux souterrains électriques
641- En zone urbaine
6413- BT < 1 kV
- 65- Éclairage public
651 - Travaux neufs
- 67- Télécommunication, vidéocommunication
672 - Réseaux souterrains en zone urbaine

Lot 3 : Maçonnerie / Pierre de taille / Couverture

Qualifications QUALIBAT demandées au titulaire du lot :

L'entreprise pourra justifier de ces qualifications ou de qualifications et/ou références équivalentes.

- CHAUSSÉES - TROTTOIRS – PAVAGE
Qualibat **1342** : Pavage, ou équivalent

- TAILLE ET POSE DE PIERRE
Qualibat **2171** : Taille et pose de pierre, ou équivalent

- RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES
Qualibat : **2194** Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques, ou équivalent

- COUVERTURE DU PATRIMOINE ET DES MONUMENTS HISTORIQUES
Qualibat **3194** : Couverture des monuments historiques, ou équivalent

Lot 4 : Serrurerie / Menuiserie

Qualifications QUALIBAT demandées au titulaire du lot :

L'entreprise pourra justifier de ces qualifications ou de qualifications et/ou références équivalentes.

- TRAVAUX DE MÉTALLERIE
Qualibat **4493** : Ferronnerie d'art, ou équivalent

- **Une sélection de 5 références correspondant aux principaux travaux comparables aux travaux objet du marché et exécutés au cours des cinq dernières années, à remplir dans le cadre de réponse fourni en annexe 1 du présent RC « planche n°1 ». Pour les lots 1 et 2, les références doivent correspondre à des travaux en milieu occupé, sur des ouvrages patrimoniaux. Pour les lots 3 et 4, les références doivent correspondre à des travaux en milieu occupé et sur des sites classés monuments historiques.**

Pour chaque référence, devront être présentées les principales caractéristiques de l'opération :

- L'entreprise concernée par la référence ;
- L'intitulé de la référence ;
- Sa localisation ;
- Le type d'opération ;
- Les travaux exacts réalisés par le candidat ;
- Si collaboration avec un co-traitant et/ou un sous-traitant candidat(s) ;
- Les nom et coordonnées du maître d'ouvrage ;
- La surface sur laquelle l'entreprise est intervenue ;
- L'avancement de l'opération et la date de réalisation ;
- Le montant HT des travaux ;

Pour les lots 1 et 2, les références doivent correspondre à des travaux en milieu occupé, sur des ouvrages patrimoniaux. Pour les lots 3 et 4, les références doivent correspondre à des travaux en milieu occupé et sur des ouvrages classés monuments historiques.

- **La cadre de réponse fourni en annexe 2 du présent RC « planche n°2 » est également à compléter : 1 à 2 planches maximum (format A3 couleur portrait) de présentation libre des 5 références du candidat.**

Dans le cas où le candidat présenterait plus de cinq références, seules les cinq premières seront examinées dans l'ordre de présentation.

- Une note détaillant les moyens techniques (matériel, outillage, équipements...) dont le candidat dispose et qu'il envisage de mettre en œuvre dans le cadre du présent marché.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve approprié, notamment par tout document équivalent d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Par ailleurs, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un **DUME** (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le [règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type](#) (en lieu et place des documents mentionnés au présent article 3.2.1).

Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>.
Le DUME doit être rédigé en français.

Avertissement

Le marché ne pourra être notifié à l'attributaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit à l'acheteur les documents administratifs listés ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande de l'acheteur :

- une attestation de régularité sociale (ou « de vigilance ») justifiant de la fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de six mois ;

- une attestation de régularité fiscale, délivrée par l'administration fiscale compétente et justifiant de la souscription des déclarations et paiements correspondant aux impôts suivants : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée ;

- l'ensemble des pièces visées aux articles R. 1263-12 (concernant le détachement de salariés pour les candidats établis hors de France), D. 8222-5 (concernant la lutte contre le travail dissimulé pour les candidats installés en France) ou D. 8222-7 (concernant la lutte contre le travail dissimulé pour les candidats établis ou domiciliés à l'étranger) et D. 8254-2 (concernant la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail pour les candidats installés en France) ou D. 8254-3 (concernant la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail pour les candidats établis ou domiciliés à l'étranger et détachant des salariés sur le territoire national) à D. 8254-5 du Code du travail, le cas échéant.

Dans le cas où ces justificatifs ne pourraient pas être produits dans le délai imparti par l'attributaire provisoire, l'offre sera déclarée irrecevable et le soumissionnaire éliminé.

L'acheteur retiendra alors le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée immédiatement après au regard des critères de jugement des offres.

Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Il sera demandé à l'attributaire de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par l'OPPIC dans les conditions définies à l'article 6.4 du présent R.C.

3.2.2 - Dossier d'offre - Projet de marché

Le dossier d'offre doit comprendre les documents suivants :

- **L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes** suivant les cadres joints à compléter :
 - Annexe 1 : Demande d'acceptation du ou des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du ou des contrats de sous-traitance
 - Annexe 2 : Attestation clauses sociales

Seul l'attributaire du marché devra signer son acte d'engagement.

Pour les sous-traitants désignés au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra céder ou présenter en nantissement.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 5.2 du C.C.A.P., ils doivent le préciser à l'article 7 de l'A.E ;

- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) en euros ;

La pièce financière ci-dessus ne peut être modifiée.

Les prix proposés devront comporter tout ce qui concerne le complet achèvement des prestations ;

- Un mémoire technique et méthodologique de 25 pages maximum :

Le mémoire devra obligatoirement contenir les éléments suivants :

a) Moyens humains dédiés à l'opération

- Identification et présentation de l'interlocuteur unique / du directeur travaux dédié à l'opération
- Présentation de la composition des équipes dédiées au projet
- Tableau prévisionnel indiquant le nombre d'hommes/jour par phase du chantier, établi sur la base du planning fourni dans le DCE

b) Qualité des produits mis en œuvre

- Fiches techniques des produits et des végétaux mis en œuvre dans le cadre du projet
- Description du contrôle qualité mis en place par le candidat (autocontrôles en cours d'exécution, vérification de conformité par rapport au CCTP, actions correctives, ...)

c) Organisation et méthodologie d'exécution

- Description de l'organisation interne du candidat (répartition des rôles, des tâches et des responsabilités, fonctionnement de ses équipes en chantier)
 - Description de la méthode d'exécution du candidat pour ses prestations avec une bonne compréhension des travaux à réaliser
- Plan d'installation de chantier avec cantonnement, implantation des installations, flux et accès de chantier
- Note spécifique sur la gestion de la sécurité et des accès (moyens de contrôle, badges, portiques, clôtures, etc.) au vu des contraintes du site et de ses environs
- Note synthétique sur la compréhension de la démarche environnementale du chantier et pour le bâtiment et de la manière envisagée de l'entreprise d'y répondre.

d) Respect du calendrier

- Description des dispositions envisagées pour assurer les études/prototype/travaux dans les délais
- Planning détaillé avec études, délais d'approvisionnement, délais de travaux et enchaînement des tâches
- Description des mesures correctives en cas de retard sur le phasage
- Fourniture du planning détaillé des travaux et d'une note méthodologique détaillant les enchaînements de tâches avec identification des points critiques

La remise du mémoire est obligatoire. L'offre sera déclarée irrégulière en cas d'absence de remise du mémoire.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans le mémoire constitueront le principal élément d'analyse de la valeur technique des offres dans les conditions fixées à l'article 4.1.2 du présent Règlement de la Consultation ;

- La participation à la visite de site obligatoire ;

La participation des candidats à la visite du site est obligatoire avant la remise de leur offre, sous peine de rejet de leur offre pour irrégularité (cf. article 6.2 du présent R.C.).

Un registre des visites sera tenu par l'OPPIC avec les coordonnées des entreprises candidates y ayant participé ; ce registre des visites vaut attestation de participation à la visite de site, aucune attestation ne sera remise au cours de la visite et à remettre par les candidats au titre de leur offre.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 - CRITÈRES DE JUGEMENT

4.1.1 - Critères de jugement des candidatures

Sur la base des justifications remises, l'examen des candidatures sera réalisé **en tenant compte des garanties techniques, professionnelles et financières présentées.**

Régularisation des candidatures :

En cas de pièces de la candidature absentes ou incomplètes ou non conformes, l'acheteur pourra demander à l'ensemble des candidats concernés de régulariser leurs dossiers de candidature, en application de l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique. Cette régularisation des candidatures sera effectuée dans un délai approprié fixé par l'acheteur.

Si à l'issue du délai imparti pour régulariser leurs dossiers de candidature, les opérateurs économiques n'ont toujours pas produit les documents demandés, ou si l'acheteur décide de ne pas demander la régularisation des candidatures, celles-ci seront déclarées irrecevables et éliminées.

Conformément à l'article R. 2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

4.1.2 - Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues ci-après en application de l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique.

Concernant les critères permettant de juger de l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères suivants énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 – Le Prix noté sur 40 points - sur la base de la DPGF

L'offre financière conforme la moins disante se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

Note du prix = (offre la moins disante / offre du candidat analysé) x 40 points

2- La Valeur technique notée sur 60 points - selon mémoire technique et méthodologique du candidat

Avec :

Pour le lot 01 (VRD / Plomberie / Installation de chantier)

Sous-critère 1 (noté sur 15) : Compréhension des spécificités de l'opération et Qualité de la méthodologie du chantier

- 1.1 : Les méthodologies d'exécution des travaux et qualité des modes opératoires (10 points)
 - Détail des grands enjeux identifiés par l'entreprise sur cette opération.

- Détail de la réalisation des tâches complexes et des techniques particulières pour l'exécution des travaux (par tous moyens appropriés : notices explicatives, schémas, ...)
- Organisation des moyens de contrôle, en particulier sur la qualité de réalisation.
- Organisation pressentie pour la réalisation des études d'exécution (bureau d'étude intégré, pilotage des études au sein du groupement, ...) mentionnant les responsables et les spécialistes.
- 1.2 : L'organisation et la prise en compte des contraintes du site pour la réalisation des travaux (5 points).
 - Organisation prise pour limiter les nuisances et tenir compte des contraintes liées à l'activité maintenue dans les bâtiments voisins ;
 - Mesures pour anticiper l'organisation liée au faible espace disponible pour réaliser le chantier et à la coactivité.

Sous-critère 2 (noté sur 5) : Adéquation des installations de chantier

- Description des installations de chantier (manutention, moyens de levage, zones de stockages, zones d'attentes, etc.) y compris note spécifique sur la gestion de la sécurité et des accès (moyens de contrôle, badges, portiques, clôtures, etc.) au vu des contraintes du site et de ses environs
- Organisation des flux d'approvisionnement (identification des zones d'attentes, process de réservation et de filtrage,)
- Plan d'installation de chantier avec cantonnement, implantation des installations, flux et accès de chantier

Sous-critère 3 (noté sur 15) : Qualité et pertinence des moyens humains et matériels

- 3.1 : Pertinence et dimensionnement des moyens humains affectés à l'opération (expériences, description du rôle de chacun...) (5 points) ;
 - Détailler les qualifications et les fonctions du personnel prévu et des conducteurs de travaux et des chefs chantier qui auront en charge l'exécution des travaux ;
- 3.2 : Pertinence et qualité des moyens matériels et de l'équipement technique dont le soumissionnaire disposera pour l'exécution de l'ouvrage (5 points) ;
- 3.3 : Qualité et adéquation des références des matériaux et des produits utilisés (5 points).

Sous-critère 4 (noté sur 20) : Maîtrise des délais et organisation générale du chantier

- 4.1 : Clarté et pertinence du planning d'exécution des travaux par tâche (10 points)
 - Fourniture du planning détaillé des travaux et d'une note méthodologique détaillant les enchaînements de tâches avec identification des points critiques ;
 - Effectifs moyens et en pointe prévus pour la réalisation des travaux, nombre d'heures de travaux prévu (Faire la distinction entre compagnons et personnel d'encadrement) ;
- 4.2 : La prise en compte des travaux des autres lots et l'organisation particulière dédiée pour le respect du planning (10 points).
 - Organisation de la gestion de l'interface avec les autres corps d'état dans le cadre de la mission de synthèse architecturale et technique ;
 - Organisation de la gestion de délais et mesures dédiés en cas de retard
 - Mesures pour anticiper l'organisation liée au faible espace disponible pour réaliser le chantier et à la coactivité ;

Sous-critère 5 (noté sur 5) : Pertinence de la démarche environnementale et gestion des nuisances

- Organisation prise pour limiter les nuisances
- Note synthétique sur la compréhension de la démarche environnementale du chantier et pour le bâtiment et de la manière envisagée de l'entreprise d'y répondre.
- Détail des actions en faveur de l'économie circulaire et locale propre au chantier (pas de généralités, ni d'action sans lien avec l'opération)
- Détail du management environnemental au sein de l'entreprise, procédures mise en place (ISO14 001 par exemple), procédures en cours de certification...
- Focus sur l'organisation du titulaire pour répondre à ses obligations réglementaires et contractuelles en lien avec l'hygiène, la santé et la sécurité sur le chantier.

Pour les lots 02, 03 et 04

Sous-critère 1 (noté sur 20) : Compréhension des spécificités de l'opération et Qualité de la méthodologie du chantier

- 1.1 : Les méthodologies d'exécution des travaux et qualité des modes opératoires (10 points)
 - Détailler les grands enjeux identifiés par l'entreprise sur cette opération.
 - Détail de la réalisation des tâches complexes et des techniques particulières pour l'exécution des travaux (par tous moyens appropriés : notices explicatives, schémas, ...)
 - Organisation des moyens de contrôle, en particulier sur la qualité de réalisation.
 - Organisation pressentie pour la réalisation des études d'exécution (bureau d'étude intégré, pilotage des études au sein du groupement, ...) mentionnant les responsables et les spécialistes.
- 1.2 : L'organisation et la prise en compte des contraintes du site pour la réalisation des travaux (10 points).
 - Organisation prise pour limiter les nuisances et tenir compte des contraintes liées à l'activité maintenue dans les bâtiments voisins ;
 - Mesures pour anticiper l'organisation liée au faible espace disponible pour réaliser le chantier et à la coactivité.

Sous-critère 2 (noté sur 15) : Qualité et pertinence des moyens humains et matériels

- 3.1 : Pertinence et dimensionnement des moyens humains affectés à l'opération (expériences, description du rôle de chacun...) (5 points) ;
 - Détailler les qualifications et les fonctions du personnel prévu et des conducteurs de travaux et des chefs chantier qui auront en charge l'exécution des travaux ;
- 3.2 : Pertinence et qualité des moyens matériels et de l'équipement technique dont le soumissionnaire disposera pour l'exécution de l'ouvrage (5 points) ;
- 3.3 : Qualité et adéquation des références des matériaux et des produits utilisés (5 points).

Sous-critère 3 (noté sur 20) : Maîtrise des délais et organisation générale du chantier

- 4.1 : Clarté et pertinence du planning d'exécution des travaux par tâche (10 points)
 - Fourniture du planning détaillé des travaux et d'une note méthodologique détaillant les enchaînements de tâches avec identification des points critiques ;
 - Effectifs moyens et en pointe prévus pour la réalisation des travaux, nombre d'heures de travaux prévu (Faire la distinction entre compagnons et personnel d'encadrement) ;
- 4.2 : La prise en compte des travaux des autres lots et l'organisation particulière dédiée pour le respect du planning (10 points).
 - Organisation de la gestion de l'interface avec les autres corps d'état dans le cadre de la mission de synthèse architecturale et technique ;
 - Organisation de la gestion de délais et mesures dédiés en cas de retard
 - Mesures pour anticiper l'organisation liée au faible espace disponible pour réaliser le chantier et à la coactivité ;

Sous-critère 4 (noté sur 5) : Pertinence de la démarche environnementale et gestion des nuisances

- Organisation prise pour limiter les nuisances
- Note synthétique sur la compréhension de la démarche environnementale du chantier et pour le bâtiment et de la manière envisagée de l'entreprise d'y répondre.
- Détail des actions en faveur de l'économie circulaire et locale propre au chantier (pas de généralités, ni d'action sans lien avec l'opération)
- Détail du management environnemental au sein de l'entreprise, procédures mise en place (ISO14 001 par exemple), procédures en cours de certification...
- Focus sur l'organisation du titulaire pour répondre à ses obligations réglementaires et contractuelles en lien avec l'hygiène, la santé et la sécurité sur le chantier.

Afin qu'une notation homogène des candidats soit possible, les éléments correspondant aux critères et sous-critères d'analyse devront être intégrés dans le mémoire technique et méthodologique.

Offres anormalement basses :

Conformément à l'article R. 2152-3 du Code de la commande publique et dans le cas où son offre paraîtrait anormalement basse, le soumissionnaire devra être en mesure de fournir à l'acheteur

toutes les justifications sur la décomposition du prix, y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

Régularisation des offres :

Conformément à l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser les candidats à régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié, dans le cas où les offres n'ont pas été jugées comme anormalement basses.

Lorsqu'il use de cette faculté, la régularisation des offres n'a pas pour effet de modifier substantiellement les caractéristiques des offres.

A défaut, les offres irrégulières, inappropriées et inacceptables sont éliminées.

Examen des offres :

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et les autres montants seront rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, l'acheteur se réserve la possibilité de ne pas demander la rectification du montant de ce prix pour le jugement des offres. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en cohérence avec le prix indiqué dans l'acte d'engagement ; en cas de refus, son offre sera éliminée car non cohérente.

Variantes :

Il est rappelé que le choix sur la variante ou les variantes retenues s'effectuera au moment de l'analyse des offres selon l'intérêt technique et financier présenté. Les offres seront jugées en tenant compte de la sélection ou de la non-sélection des variantes.

Classement final :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par comparaison des notes finales résultant des notes attribuées à la valeur technique et au prix pondérés des coefficients indiqués.

4.2 - DEMANDE DE PRECISIONS

Conformément à l'article R. 2161-5 du Code de la commande publique, l'acheteur ne peut négocier avec les candidats mais peut leur demander de préciser la teneur de leur offre. A ce titre, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux soumissionnaires :

- des informations et précisions complémentaires,
- tous sous-détails de prix nécessaires à l'appréciation de l'offre du candidat.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

Les candidatures et offres seront obligatoirement remises par voie électronique sur le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une assistance en ligne y est accessible.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus.

Prérequis : les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation susmentionnée.

Le dépôt du pli électronique de réponse à la présente consultation n'est possible que si le candidat s'est inscrit sur le profil acheteur de l'OPPIC (plateforme PLACE), après avoir créé un compte entreprise (renseignements demandés : notamment dénomination de l'entreprise, numéro SIRET, mail de contact...).

Ce compte pourra servir pour toutes les phases d'échanges avec les candidats.

Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc/ .rtf/ .pdf/ .xls ou tableur / image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

Il est conseillé aux candidats de :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe », les formats vidéo ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros » ;
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 4 GO).

L'acheteur se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation PLACE, en « dernière minute ».

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

En complément du pli déposé sur la plateforme PLACE, les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde comme mentionné en préambule du présent R.C. dans les mêmes délais que ceux fixés pour la remise de l'offre.

L'enveloppe extérieure portera **impérativement** la mention suivante :

« ASSAINISSEMENT 5 COURS / AOO Travaux – Copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »

L'enveloppe intérieure contiendra une copie de sauvegarde et indiquera le nom du candidat et le nom de l'opération.

La copie de sauvegarde peut être envoyée par voie postale à l'adresse suivante :

**OPPIC
Direction juridique
30 rue du château des rentiers
CS 61336
75647 Paris cedex 13**

Ou remise contre récépissé à la même adresse, bureau 358 3^{ème} étage, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au jeudi et de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le vendredi.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, l'acheteur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

6.1 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude du D.C.E., les candidats devront faire parvenir, au plus tard **10 jours ouvrés** avant la

date limite de remise des offres, une demande écrite via le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

6.2 - VISITE DE SITE

La visite du site est obligatoire sous peine de rejet de l'offre pour irrégularité

Les créneaux de visite obligatoires sont les suivants :

**Le 23 juillet 2026 à 09H30
&
Le 28 juillet 2026 à 9H30
&
Le 30 juillet 2026 à 9H30
&
Le 4 août 2026 à 9H30
&
Le 6 août 2026 à 9H30**

La visite se déroulera à l'adresse suivante : 14 rue Bonaparte, 75006, Paris.
Le point de départ de la visite est fixé : Entrée public, rue Bonaparte.

Les candidats souhaitant participer à la visite doivent impérativement adresser leur demande par mail auprès de :

-Alice Boer, Cheffe de projet, a.boer@oppic.fr, 06.18.92.14.16
-Alexis Frapard, chargé d'opérations, a.frapard@oppic.fr, 06.12.30.37.12
-Nathan Ballay, chargé d'opérations, n.ballay@oppic.fr, 06.21.70.87.70
-Fatoumata Barry, gestionnaire administrative, f.barry@oppic.fr, 06.19.45.93.19

Un registre des visites sera tenu par l'OPPIC avec les coordonnées des entreprises candidates ayant participé à la visite du site.

6.3 - UNITE MONETAIRE ET MODALITES DE REGLEMENT

Les candidats sont informés que l'acheteur souhaite conclure le marché en EUROS.

Les modalités de règlement sont définies à l'article 3 du C.C.A.P.

6.4 - EGALITE PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'OPPIC a entamé une démarche visant à l'obtention des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

L'OPPIC s'engage, à ce titre, à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, comme notamment :

- des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion des ressources humaines ;
- un plan d'actions pluriannuel afin de progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'OPPIC s'engage ainsi à lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, l'OPPIC souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d'être informé de leurs propres actions en matière d'égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

Compte tenu de cette ambition, il sera demandé à l'attributaire de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par l'OPPIC.

Ce questionnaire n'est exigé que du seul attributaire du marché. Il prend la forme d'un formulaire informatique dont l'adresse lui sera communiquée au moment de l'attribution du marché. La liste des questions qui lui seront posées est jointe pour information en annexe 1 du présent R.C.

L'attributaire devra obligatoirement transmettre à l'acheteur le récépissé numérique délivré par l'application avant toute notification du marché. Les informations renseignées dans ce questionnaire n'ont aucune incidence sur l'analyse des candidatures ni sur l'évaluation et la sélection des offres reçues.

Dans une démarche d'amélioration et de progrès, le futur titulaire du marché s'engage à actualiser le questionnaire si l'acheteur lui en fait la demande, dans les conditions fixées à l'article 12 du C.C.A.P.

6.5 - NOTIFICATION DU MARCHÉ

La notification du marché au titulaire se fera par le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le titulaire recevra un lien actif/hypertexte lui permettant d'accuser réception du message de notification de son marché sur la plateforme PLACE. Il sera invité à cliquer sur ce lien pour que la plateforme prenne en compte la notification.

ANNEXE 1 (INDICATIVE)

QUESTIONNAIRE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE & DIVERSITÉ PROFESSIONNELLE

Liste des questions posées au(x) futur(s) titulaire(s) du (ou des) marché(s)

Le lien vers la plateforme numérique proposant le questionnaire sera communiqué à l'attributaire au moment de la signature du contrat. Il devra être renseigné par l'attributaire en amont de la notification.

PRÉSENTATION DU FOURNISSEUR

Nom de l'entreprise	
Site internet	
SIRET	
Code NAF / APE	
Année de création	
Effectif total	
Type d'entreprise	
Adresse du siège social	
Contact unique (nom et mail)	

RÉFÉRENCES DE LA CONSULTATION

Type de structure	
Nom du pouvoir adjudicateur	
N° de référence de la consultation	
CPV principal de la consultation (indiqué dans le règlement de la consultation)	

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PERSONNEL AFFECTÉ A LA RÉALISATION DU MARCHÉ

Nombre total de personnels affectés à la réalisation du marché	
Nombre de femmes	
Nombre d'hommes	

ENCADRANTS AFFECTÉS A LA RÉALISATION DU MARCHÉ

Nombre total d'encadrants affectés à la réalisation du marché	
Nombre de femmes	
Nombre d'hommes	

SENSIBILISATION DU PERSONNEL AFFECTÉS A LA RÉALISATION DU MARCHÉ

Nombre de personnes qui bénéficieront d'une formation de sensibilisation sur les stéréotypes, les préjugés et les comportements sexistes au travail	
---	--

RÉMUNÉRATION	
Ecarts moyens de rémunération existant entre les femmes et les hommes pour les personnels affectés à la réalisation de la prestation	Menu déroulant à choix unique : ○ Aucun écart ○ Ecart en faveur des femmes ○ Ecart en faveur des hommes ○ Non applicable (absence de femmes ou d'hommes)
Si écart il y a, quelle est la moyenne de l'écart	
- en euros	€
- en proportion	%
Actions correctives mises en œuvre pour réduire ces écarts de rémunération :	Menu à choix multiples : ○ Grilles de salaires conventionnée ○ Actions de sensibilisation auprès des RH ○ Contrôle annuel des enveloppes salariales ○ Comitologie spécifique de suivi ○ Ajustement et égalité des salaires ○ Autre(s) (préciser le cas échéant)

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	
Soumission à la production de l'index égalité professionnelle (si +50 salariés)	Oui/Non
Si oui, quelle est la valeur de l'indice :	
- en l'année n	
- à l'année n-1	
Pouvez-vous préciser la décomposition de ces indicateurs pour cette année :	
- Ecart de rémunération femmes-hommes	
- Ecart de répartition des augmentations individuelles	
- Ecart de répartition des promotions (uniquement si plus de 250 salariés)	
- Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	
- Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	
Si le score est inférieur à 75, quelles mesures correctives prévoyez-vous ?	
Comment l'index égalité professionnelle est-il diffusé ?	
- en interne	
- en externe	

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	
Actions mises en œuvre pour promouvoir l'égalité professionnelles femmes-hommes	Menu à choix multiples : ○ Labellisation AFNOR Egalité professionnelle ○ Charte ou Accord interne ○ Formation pour tous ○ Promotion de la mixité dans les supports de communication, de formation, etc. ○ Lutte contre les stéréotypes de genre ○ Adaptation des postes aux deux sexes ○ Dispositifs répondant aux besoins sociaux spécifiques des femmes (mise en place d'actions de sensibilisation, de soutien, d'écoute) ○ Mesures de prévention et de lutte contre les harcèlements et violences sexuelles et sexistes ○ Autre(s) (préciser le cas échéant)

PRÉVENTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Êtes-vous engagés dans une démarche de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité ?	Oui/Envisagé/Non
Si oui, comment cet engagement est-il formalisé ?	Menu à choix multiples : ○ Labellisation AFNOR Diversité ○ Charte interne ○ Accord (collectif ou individuel) ○ Autre(s) (préciser le cas échéant)
Quels sont les publics visés par vos actions ?	
- en interne à votre entreprise :	Menu à choix multiples : ○ Femmes ○ Jeunes (moins de 25 ans) ○ Séniors (plus de 50 ans) ○ Personnes éloignées de l'emploi ○ Publics reconnus travailleurs handicapés ○ Public d'origines étrangères ○ LGBTQIA+ ○ Personnes placées sous mains de justice
- dans vos relations extérieures (fournisseurs, prestataires, sous-traitants, etc.) :	Menu similaire au précédent
Quel(s) levier(s) privilégiez-vous ?	Menu à choix multiples : ○ Formation ○ Communication ○ Événements ○ Sensibilisation du personnel ○ Accompagnement individuel ○ Recrutement ○ Promotion ○ Autre(s) (préciser le cas échéant)
Le futur marché prévoit l'usage d'un outil en ligne sur internet ?	Oui/Non
- si oui, ce site a-t-il fait l'objet d'un audit technique pour évaluer son accessibilité aux personnes en situation de handicap (non-voyants, malentendants, etc.) ?	Oui/Non
- si oui, en quelle année cet audit a-t-il été réalisé ?	
- si oui, avez-vous fait évoluer le site suite aux conclusions de l'audit ?	Oui/Non
Pour quelle(s) raison(s) menez-vous ces actions ?	Menu à choix multiples : ○ Conviction de l'entreprise ○ Amélioration de la gestion des RH ○ Amélioration de la qualité de vie au travail ○ Démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ○ Enjeu économique ○ Valorisation de l'image ○ Autre(s) (préciser le cas échéant)